



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24101198

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

20 JUIN 2024

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0407 570 739**

Nom

(en entier) : **EMBUILD NAMUR BRABANT WALLON**

(en abrégé) : **ENBW**

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **44, Chaussée de Namur 1457 Nil-Saint-Vincent**

Objet de l'acte : Nouvelle composition de l'Organe d'Administration suite à l'Assemblée Générale de l'ASBL du 25 avril 2024/ Présidence de l'ASBL suite à l'Assemblée Générale du 6 avril 2023.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 avril 2023

"Lors de la réunion de l'Organe d'Administration du 27 mars 2023, les administrateurs ont désigné Madame Delphine Hallaux Présidente de l'ASBL.

L'Assemblée Générale approuve la décision."

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 avril 2024

Lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2024 les mandats d'administrateur de Charles Ribant, Olivier David, Olivier Mareschal, Thomas Scorier et Françoise Belfroid sont arrivés à échéance, ils sont tous rééligibles et se représentent.

Le mandat de Monsieur Thierry Toussaint est également arrivé à échéance et il ne se représente pas. Afin de le remplacer, Monsieur Christophe Cardinael présente sa candidature.

A l'unanimité des suffrages, Madame Belfroid et Messieurs Christophe Cardinael, Charles Ribant, Olivier David, Olivier Mareschal et Thomas Scorier sont désignés comme administrateurs pour une durée de 4 ans

Signé Delphine Hallaux, Présidente et par Charles Misonne, Directeur général

Sont déposés :

- Le PV de l'Assemblée générale du 6 avril 2023
- Le PV de l'Assemblée Générale du 25 avril 2024
- Le PV de l'Organe d'Administration du 27 mars 2023

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).